



## Fiche d'information légale & Document d'entrée en relation

La présente fiche est un élément essentiel de la relation entre le client et son conseiller. Elle résume toutes les informations légales que le conseiller ou sa société doivent avoir communiqué au client dès le début de la relation.

Les informations recueillies par notre cabinet sont enregistrées dans un fichier informatisé par votre conseiller, sous l'autorité et la responsabilité de P.MICHEL, afin de permettre la bonne réalisation des missions qui nous sont confiées.

Elles sont destinées à notre usage interne et peuvent être transmises à nos prestataires techniques ou aux partenaires auxquels le client sera apporté.

META est soumis à une obligation de conservation des données (Article L 561-12 du CMF), à savoir :

- Conservation pendant 5 ans à compter de la clôture des comptes ou de la cessation de la relation avec les clients des documents relatifs à l'identité des clients habituels ou occasionnels.
- Conservation pendant 5 ans à compter de leur exécution des documents relatifs aux opérations effectuées.
- Conservation pendant 10 ans dans le cadre d'une opération impliquant le statut d'agent immobilier

La politique de confidentialité et de sécurité relatives aux données personnelles et ses éventuelles évolutions figurent dans le code intérieur de MICHEL & ASSOCIÉS (META) auquel vous avez accès sur simple demande. Conformément à la loi « informatique et libertés », vous pouvez exercer votre droit d'accès aux données vous concernant et les faire rectifier en contactant : Pierre MICHEL par mail : [admin@metagp.fr](mailto:admin@metagp.fr) et/ou l'adresse postale du siège social de META. Vous pouvez également introduire une réclamation au sujet du traitement de vos données auprès de la CNIL [www.cnil.fr/fr/plaintes](http://www.cnil.fr/fr/plaintes).

Vous avez choisi ou êtes sur le point de confier la mission de vous assister, à un professionnel réglementé et contrôlé, vous devez donc garder en mémoire les éléments suivants :

### L'entreprise

**MICHEL & ASSOCIÉS (M&AGP)**, SARL au capital de 7 500 € immatriculée au **RCS de VERSAILLES** SIREN : 504 420 175 - Code **NAF/APE** : 7022Z - **Siège social**: A la Protection de Joseph, 13 Rue du Vieux Versailles 78000 VERSAILLES.

METAGP dispose, conformément à la loi et au code de bonne conduite de l'ANACOFI-CIF, d'une couverture en Responsabilité Civile Professionnelle (RCP) et d'une Garantie Financière suffisantes souscrites auprès de ZURICH INSURANCE PLC 112 avenue de Wagram 75808 PARIS CEDEX 17 sous le numéro de police 7400026945 couvrants ses diverses activités et montants suivants :

Plafond des garanties/sinistre et /période d'assurance	Conseils gestion de Patrimoine	CIF	IAS	IOBSP	IMMO
Responsabilité Civile Professionnelle	2 000 000€	1 000 000€	2 500 000 €	2 000 000€	1 000 000€
Garantie financière	Sans Objet	Non approprié*	115 000€	115 000€	110 000€

\* *sauf exception : versement d'un acompte sur prise d'honoraires*

Ces couvertures sont notamment conformes aux exigences du Code monétaire et financier et du Code des assurances.

### Statuts légaux et Autorités de Tutelle

Votre conseiller est immatriculé au Registre Unique des Intermédiaire en Assurance, Banque et Finance (ORIAS) sous le n° **08 045 170**. Vous pouvez le vérifier sur leur site [www.orias.fr](http://www.orias.fr) au titre des activités réglementées suivantes :

**Conseil en Investissement Financier** (CIF) susceptible de fournir des conseils en investissement de manière non indépendante au sens de l'article 325-5 du RGAMF, membre de l'ANACOFI-CIF, association agréée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF), 17 place de la Bourse 75082 Paris cedex 02 [www.amf-france.org](http://www.amf-france.org)

**Courtier en Assurance** (COA) : Catégorie courtier de type B (assurant adéquation initiale ou conseil personnalisé)

**Intermédiaire en Opérations de Banque et en Services de Paiements** (IOBSP): Catégorie Courtier

META propose un service de conseiller indépendant avec une recommandation faite sur sa propre gamme de produit. Le client devra acquitter des frais pour la rémunération de ce service indépendant.

Autorité de tutelle : ACPR 4, Place de Budapest, 75436 PARIS cedex 09 [www.acpr.banque-france.fr/accueil.html](http://www.acpr.banque-france.fr/accueil.html)

Il est par ailleurs **Démarcheur bancaire ou financier** pour ERES. Cette activité est contrôlable par l'AMF et l'ACPR.

**Et Agent immobilier** : Carte de Transaction sur Immeubles & Fonds de Commerce n° CPI 7801 2015 000 002 725 délivrée par CCI PARIS ILE DE France avec détention de fonds. L'activité est contrôlable par la DGCRF

Votre conseiller s'est engagé à respecter intégralement le code de bonne conduite de l'ANACOFI-CIF disponible au siège de l'association ou sur [www.anacofi.asso.fr](http://www.anacofi.asso.fr)

### Liste évolutive des principaux partenaires

Nom	Nature	Type d'accord	Rémunération
AFI	Assurance de prêt, Prévoyance décès	Intermédiaire	Commission
AMI3F	Prévoyance décès, santé, IARD	Intermédiaire	Commission
APICIL	Prévoyance décès, santé	Intermédiaire	Commission
APRIL	Assurance de prêt, Prévoyance décès et santé, Auto, Moto, MRH	Intermédiaire	Commission
NORTIA -AG2R-La Mondiale	Prévoyance décès	Intermédiaire	Commission
ASSUREA	Assurance de prêt	Intermédiaire	Commission
AXA	Prévoyance décès, Assurance Vie, Contrat capitalisation	Intermédiaire	Commission
AXRE	IARD	Intermédiaire	Commission
METLIFE	Assurance de prêt	Intermédiaire	Commission
NEOLIANE	Prévoyance santé	Intermédiaire	Commission
NETVOX	Assurance de prêt, Prévoyance décès et santé, Auto, Moto, MRH	Intermédiaire	Commission
NOVELIA	Assurance de prêt, Prévoyance décès et santé, Auto, Moto, MRH	Intermédiaire	Commission
UTWIN	Assurance de prêt	Intermédiaire	Commission
ZEPHIR	IARD	Intermédiaire	Commission
AXA	Assurance Vie, Contrat capitalisation	Intermédiaire	Commission
NORTIA-AG2R-La Mondiale	Assurance Vie et Contrat capitalisation	Intermédiaire	Commission
FINAVEO	Assurance Vie et Contrat capitalisation	Co-courtage	Commission
INTENCIAL	Assurance Vie et Contrat capitalisation Comptes titres	Intermédiaire	Commission
UAF LIFE Patrimoine (Crédit Agricole)	Assurance Vie et Contrat capitalisation	Co-courtage	Commission
UNEP (ORADEA)	Assurance Vie et Contrat capitalisation	Courtage	Commission
CORUM AM	SCPI (Corum Origin, Corum XL)	Convention CIF	Commission
INTERGESTION	SCPI (Cristal rente)	Convention CIF	Commission
PERIAL	SCPI (PFO2...)	Convention CIF	Commission
SOFIDY	SCPI (Immoyente, Efimmo...),	Convention CIF	Commission
VOISIN	SCPI (Epargne Pierre)	Convention CIF	Commission
ECOFIP	Girardin Industriel	Convention	Commission
INTERINVEST	Girardin Industriel	Convention	Commission
FINEIFFEL	Immobilier DOM TOM et Girardin Industriel	Mandat	Commission
FIDUCY INVEST	Immobilier géré	Convention	Commission
ERES	Epargne Salariale	Mandat démarchage	Commission
FRANCOIS 1er	Immobilier MALRAUX, Monument historique, Girardin Industriel	Convention	Commission
VINCI IMMOBILIER	Immobilier	Convention	Commission

La société entretient également des relations commerciales avec plusieurs établissements promoteurs de produits financiers, Immobiliers, d'assurances, bancaires. Les noms des autres compagnies avec lesquelles la société a un accord, sera communiqué sur simple demande.

**La société est totalement indépendante financièrement et aucun partenaire n'est présent dans le capital. De même elle n'est détentrice d'aucun pouvoir économique ou décisionnaire chez aucun des partenaires.**

### Mode de facturation et rémunération du professionnel

Le client est informé que les prestations d'aide administrative, de conseil et d'ingénierie patrimoniale donnent lieu à facturation d'honoraires au taux horaire 200 € HT (240 € TTC). Un devis préalable sera établi dans toute lettre de mission.

Pour tout acte d'intermédiation, la société est rémunérée par la totalité des frais d'entrée déduction faite de la part acquise à la société qui l'autorise à commercialiser le produit, auquel s'ajoute une fraction des frais de gestion.

Cette fraction est au maximum de 60 % et représente ici la rémunération maximale en taux, perçu par la société de la part d'un partenaire et sur un client.

Au titre de l'accompagnement du client, une information plus précise sera fournie ultérieurement sur simple demande une fois connus les supports choisis par le client.

Dans le cas d'un conseil en investissement financier fourni de manière non-indépendante, votre conseiller peut conserver les commissions. Quand il perçoit une commission d'un partenaire pour un produit souscrit, il ne facture pas une rémunération complémentaire hormis pour une aide rédactionnelle spécifique (convention démembrée, etc)



## Mode de communication

Notre cabinet est susceptible d'utiliser tous les moyens de communication et d'échange usuels ou nécessaires : rendez-vous présentiels, vidéo conférences, appels téléphoniques, mails, courrier et exceptionnellement sms.

Les principaux échanges et au minimum ceux qui entraînent une prise de décision de nos clients font l'objet d'une note de synthèse en fichier électronique ou d'un envoi de mail valant compte-rendu.

Les rapports et préconisations sont systématiquement fournis sur supports pérennes en format électronique. Sur demande expresse du client, le document pourra être fourni en papier. Le client recevra directement les informations liées à ses divers contrats directement par les organismes/opérateurs avec lesquels il est déjà en relation ou amené à l'être par le biais de la souscription et/ou du relevé de situation trimestriel / semestriel / annuel.

Le client recevra les informations juridiques, fiscales et financières liées à l'opération principale du conseiller mais également de ses autres conseils, expert-comptable, notaire, avocat.

Les documents émis par le collège des conseils vaudront et contiendront les justifications.

## Traitement des réclamations

(Article 325-12-1 du RGAMF et Instruction AMF n° 2012-07 du 13/07/12-Maj 24/04/13, 20/11/13 et 17/10/2014)

### MODALITES DE SAISINE DE L'ENTREPRISE

Pour toute réclamation votre conseiller peut être contacté selon les modalités suivantes:

Par courrier : A La Protection de Joseph, 13 Rue du Vieux Versailles 78000 VERSAILLES.

Par tel au 01.39.20.02.52 Par mail [admin@metagp.fr](mailto:admin@metagp.fr)

En cas de réclamation relative à une opération traitée en collaboration avec un autre professionnel ou une autre entreprise, le client pourra s'adresser à chaque partie prenante du dossier pour la partie qui lui incombe et ceux, au regard de la lettre de mission. En cas de doute, nous lui fournirons les informations nécessaires à sa juste perception du dossier par retour de mail ou de courrier dans un délai maximum de 7 jours.

### Traitement des réclamations :

Votre Conseiller s'engage à traiter votre réclamation dans les délais suivants :

- dix jours ouvrables maximum à compter de la réception de la réclamation, pour accuser réception, sauf si la réponse elle-même est apportée au client dans ce délai ;
- deux mois maximum entre la date de réception de la réclamation et la date d'envoi de la réponse au client sauf survenance de circonstances particulières dûment justifiées.

Lors de l'entrée en relation, le client reconnaît avoir reçu la carte d'identité professionnelle /fiche d'informations légales comprenant les informations techniques et légales sur le conseiller et son entreprise et qu'il peut télécharger la dernière mise à jour depuis le site internet [www.metagp.fr](http://www.metagp.fr) ou l'obtenir sur simple demande par courrier, mail

### Saisir un médiateur :

#### Médiateur compétent exclusivement pour différends entre professionnel :

Médiateur de l'Anacofi - 92 rue d'Amsterdam - 75009 Paris

#### Médiateurs compétents pour un litige avec un consommateur :

Pour les activités de CIF :

Mme Marielle Cohen-Branche - Médiateur de l'AMF - Autorité des marchés financiers - 17, place de la Bourse - 75082 Paris cedex 02 : [www.amf-france.org/Le-mediateur-de-l-AMF/Le-mediateur-mode-d-emploi/Modes-de-saisine.html](http://www.amf-france.org/Le-mediateur-de-l-AMF/Le-mediateur-mode-d-emploi/Modes-de-saisine.html)

Pour les activités d'assurance:

La médiation de l'assurance TSA 50110 75441 Paris Cedex 09 [www.mediation-assurance.org/Saisir+le+médiateur](http://www.mediation-assurance.org/Saisir+le+médiateur)

#### Pour les activités d'IOBSP et Immobilières:

Médiation de la consommation – ANM Conso 62 rue Tiquetonne 75002 PARIS

Site internet IOBSP [www.anm-conso.com/anacofi-iobsp](http://www.anm-conso.com/anacofi-iobsp)

Site internet IMMOBILIER [www.anm-conso.com/anacofi-immo](http://www.anm-conso.com/anacofi-immo)